

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE TARIFAIRE 2012-2013**

1. Référence : Pièce C-RNCREQ-0012, pages 33 et 34.

Préambule :

« Le RNCREQ considère qu'il est prématuré de statuer immédiatement sur les besoins en équipement de production du réseau de Schefferville. Il est plus prudent d'attendre les résultats du plan d'action demandé par la Régie concernant autant les actions relatives aux économies d'énergie et à la gestion de la consommation que celles relatives aux stratégies tarifaires et de recouvrement.

L'élimination des pertes électriques non techniques et les conclusions du plan d'action demandé par la Régie, permettront d'avoir une meilleure connaissance de la situation particulière du réseau de Schefferville en vue de recommander les actions pertinentes. »

Demande :

1.1 Veuillez indiquer quelles devraient être les priorités d'un plan d'action à Schefferville visant à réduire les coûts de ce réseau pour le Distributeur.